

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 74 (dont 13 procurations)

N°19

OBJET :

CULTURE
FESTIVAL DE
MUSIQUE
« TINTAMARRE »
SUBVENTION 2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 3 OCT. 2019

Publiée ou notifiée
le : - 3 OCT. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET- G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article C-8 s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la Délibération N°13 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics,

Vu l'examen par la commission N°3/volet culture réunie le 9 septembre 2019,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir particulièrement l'accès des plus jeunes à la culture,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires notamment en matière d'accès des écoles aux manifestations et aux équipements culturels situés au cœur urbain,

Considérant la nécessité de soutenir la 12^{ème} édition du festival « Tintamarre » proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes et le Centre Culturel de Vichy, du 12 au 20 novembre 2019,

Considérant l'intérêt de ce festival jeune public unique en Auvergne qui comporte également des ateliers pédagogiques en amont des spectacles,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Considérant que l'EPCC Vichy Culture contribue à la mise en réseau des acteurs de l'ensemble du territoire de Vichy Communauté afin de contribuer au développement d'une politique culturelle communautaire en direction des jeunes publics,

Considérant que le Centre Culturel de Vichy, théâtre géré par l'EPCC Vichy Culture offre chaque année une programmation de spectacles vivants diversifiée notamment des manifestations à destination du jeune public,

Propose au Conseil Communautaire :

➤ De rembourser sur justificatif les factures des écoles maternelles et primaires de l'agglomération qui participent au festival Tintamarre dans les conditions suivantes :

- Remboursement à hauteur de 3€ par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 3600€.

➤ De rembourser sur justificatif les coopératives scolaires des écoles maternelles et primaires de l'agglomération qui se seront chargées du transport en commun dans les conditions suivantes :

- Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et à titre gratuit pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
- Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

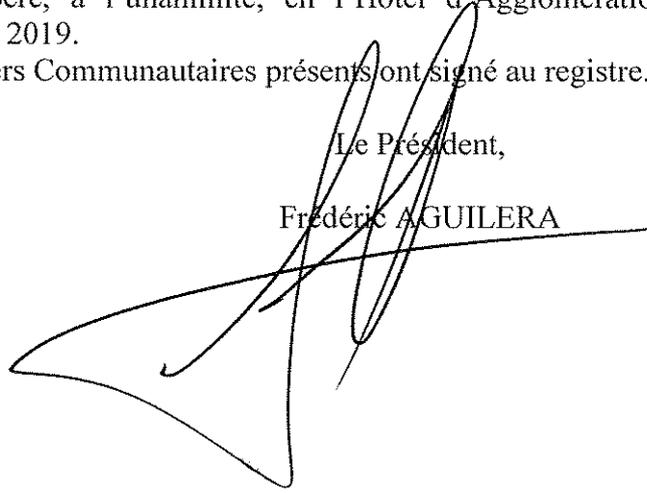
- D'adopter ces propositions,
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Frédéric AGUILERA'. The signature is highly fluid and abstract, with several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2019 - CULTURE - FESTIVAL DE MUSIQUE TINTAMARRE -
SUBVENTION 2019

.....
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 03/10/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 26sep2019_19

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26sep2019_19-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 19.pdf (99_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019_19-DE-
1-1_1.pdf)